

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 16 novembre 2023**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

9 novembre 2023

et qu'elle a été faite le

9 novembre 2023

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIEN La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérome FASSET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigny : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN Salans : Rouffange : Mme Aurore PLANCON

Secrétaire de séance : M. Eric DRUOT

Procurations de vote :

Mandants : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLIN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 41

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 7

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_09_140

Objet :

Modification des représentants au SICTOM de la zone de dole suite à une démission et à une demande - Désignation de nouveaux délégués

MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE SUITE A UNE DEMISSION ET A UNE DEMANDE - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Par délibération n° DCC2020_07_049, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a désigné les délégués titulaires et suppléants au SICTOM de la Zone de Dole.

Suite à une démission, par délibération n° DCC2020_09_089, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a désigné 1 délégué suppléant au SICTOM de la Zone de Dole pour remplacer Monsieur Sébastien VERPILLET.

Suite à la démission de Madame Lydia LUTHRINGER de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Gendrey, et à la demande de Monsieur Gérome FASSET de ne plus être délégué titulaire par manque de temps, il convient de désigner des délégués pour les remplacer.

Pour rappel, les délégués sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Gilbert LAVRY	Monsieur Ludovic DUVERNOIS
Monsieur Gérome FASSET	Monsieur Sébastien HENGY
Monsieur Michel BENESSIANO	Monsieur Anthony FALCONNET
Monsieur Hubert BACOT	Monsieur Emmanuel BARBERET
Monsieur Antony BOURCET	Monsieur Michel GANET
Monsieur Alain GOUNAND	Monsieur Yves COINCENOT
Monsieur Eric PERTUS	Madame Lydia LUTHRINGER
Monsieur Jean-Claude THABARD	Monsieur Nicolas JOLY
Monsieur Martin DAUNE	Madame Nathalie HONORIO

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 6 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2023 ;

1. Modalités de désignations

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L.5211-1 du même code dispose que " le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ".

L'article L.2121-21 dudit code précise par ailleurs que " Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ".

En conséquence et pour des raisons pratiques de déroulement de séance, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir, à l'unanimité, au scrutin à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de recourir au scrutin à main levée.

2. Désignation

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation des délégués au SICTOM de la Zone de Dole.

Sont candidats :

- Monsieur Michael PERES,
- Monsieur Jean-Noël ARNOULD,
- Madame Aurélie CHANCENOTTE.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Désigne Monsieur Michael PERES comme délégué suppléant, en remplacement de Madame Lydia LUTRHIINGER et Madame Aurélie CHANCENOTTE comme délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Gérome FASSETNET, au SICTOM de la Zone de Dole ;**
- **Prend connaissance de la liste des délégués au SICTOM comme suit :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Gilbert LAVRY	Monsieur Ludovic DUVERNOIS
Madame Aurélie CHANCENOTTE	Monsieur Sébastien HENGY
Monsieur Michel BENESSIONO	Monsieur Anthony FALCONNET
Monsieur Hubert BACOT	Monsieur Emmanuel BARBERET
Monsieur Antony BOURCET	Monsieur Michel GANET
Monsieur Alain GOUNAND	Monsieur Yves COINCENOT
Monsieur Eric PERTUS	Monsieur Michael PERES
Monsieur Jean-Claude THABARD	Monsieur Nicolas JOLY
Monsieur Martin DAUNE	Madame Nathalie HONORIO

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0